

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Blois, le 31 août 2023

Sécheresse en Loir-et-Cher : 2 zones en alerte, 5 zones en alerte renforcée et 3 zones en crise

Les débits des cours d'eau en Loir-et-Cher sont constatés à la baisse pour 6 d'entre eux, 6 sont stables, et 3 en légère hausse. Les nappes d'eaux souterraines présentent des taux de remplissage globalement assez faibles.

Des pluies de faible intensité sont attendues dans les 15 prochains jours.

En application de l'arrêté-cadre sécheresse du département, les niveaux suivants sont déclarés par arrêté préfectoral :

- en alerte (DSA) pour les bassins de la Braye et des affluents de la Loire amont.
- en alerte renforcée (DAR) pour les bassins de la Brenne, de la Cisse amont, des affluents de la Loire aval, de la Masse et de la Sauldre.
- en crise (DCR) pour les bassins du Cosson, du Cher et du Fouzon.

En nappe souterraine de la Beauce blésoise, le seuil d'alerte reste franchi, ce qui entraîne des restrictions agricoles sur ce secteur : interdiction des prélèvements pour l'irrigation du vendredi au dimanche, de 12 heures à 19 heures, excepté pour les cultures maraîchères. À ce jour, il n'y a pas de restriction agricole en Beauce centrale.

Les mesures de restriction trouvant à s'appliquer sur ces secteurs sont consultables sur : https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieux-aquatiques/Secheresse/Comprendre-les-mesures-de-limitation-par-usage/Secheresse-dans-le-Loir-et-Chercomprendre-les-restrictions-par-usage

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle plateforme *VigiEau* qui permet de s'informer sur les restrictions sécheresse en cours localement en saisissant une adresse postale, à partir du lien suivant : https://vigieau.gouv.fr/.

Au-delà de ces mesures de restriction, et conformément à la vigilance déclenchée le 23 mars dernier, tous les usagers du département sont invités à limiter leur consommation en eau, et pour les usages extérieurs, à éviter les heures les plus chaudes de la journée.